



Municipalité de Grosses-Roches

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure 102, RUE SAINT-JEAN , GROSSES-ROCHES

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de Grosses-Roches statuera, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le **lundi 3 février 2014** à compter de 19 h 30 au 159, rue Mgr Ross (salle de l'âge d'or), sur la demande de dérogation mineure 2013-15004 formulée par monsieur François Létourneau ayant pour objet de rendre conforme, eu égard à l'immeuble sis au 102, rue Saint-Jean, Grosses-Roches cadastre 3 170 176, dans la zone 23-C :

La dérogation permettrait la construction d'une galerie et ce, nonobstant les marges de recul applicables.

Que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, rendrait le bâtiment conforme à la réglementation en vigueur.

Qu'au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Grosses-Roches, ce 14^e jour du mois de janvier de l'an deux mille quatorze conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La secrétaire-trésorière,
Linda Imbeault

.....



Municipalité de Grosses-Roches

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation mineure
99, ROUTE 132 EST, GROSSES-ROCHES**

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de Grosses-Roches statuera, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le **lundi 3 février 2014** à compter de 19 h 30 au 159, rue Mgr Ross (salle de l'âge d'or), sur la demande de dérogation mineure 2013-15003 formulée par monsieur Marcel Léveillé ayant pour objet de rendre conforme, eu égard à l'immeuble sis au 99, Route 132 Est, Grosses-Roches cadastre 3 170 198, dans la zone 23-C :

La dérogation permettrait la construction d'une galerie et ce, nonobstant les marges de recul applicables.

Que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, rendrait le bâtiment conforme à la réglementation en vigueur.

Qu'au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Grosses-Roches, ce 14^e jour du mois de janvier de l'an deux mille quatorze conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La secrétaire-trésorière,
Linda Imbeault

.....



Municipalité de Grosses-Roches

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation mineure
220, ROUTE 132 OUEST, GROSSES-ROCHES**

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de Grosses-Roches statuera, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le **lundi 3 février 2014** à compter de 19 h 30 au 159, rue Mgr Ross (salle de l'âge d'or), sur la demande de dérogation mineure 2013-15005 formulée par monsieur Gaston Létourneau ayant pour objet de rendre conforme, eu égard à l'immeuble sis au 220, Route 132 Ouest, Grosses-Roches cadastre 3 170 198, dans la zone 23-C :

La dérogation permettrait le lotissement d'un lot pour construction résidentielle projetée.

Que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, rendrait le bâtiment conforme à la réglementation en vigueur.

Qu'au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Grosses-Roches, ce 14^e jour du mois de janvier de l'an deux mille quatorze conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La secrétaire-trésorière,
Linda Imbeault